



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 76
Présents et représentés à la séance : 26
Date de première convocation : 3 mars 2014
Date de nouvelle convocation : 11 mars 2014
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : 21 / 03 / 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

Séance du Conseil syndical du 17 mars 2014

OBJET : Approbation du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 du budget principal

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE DIX SEPT MARS

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni salle de l'hémicycle à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Maurice RICARD, Président.

Membres du conseil syndical :

Etaient présents :

- Communauté de Communes de Tallard Barceilonnette : JM. ARNAUD représenté par M. RICARD, R. COSTORIER, C. JOUBERT représentée par R. COSTORIER, M. RICARD,
- Communauté de Communes du Champsaur : I. CHOUQUET, J. FOUGAIROLLE représenté par I. CHOUQUET, C. MIOLETTI représentée par M. MATHIEU, B. ROUSTANG représenté par M. BEYNET, JP. DAVIN
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : G. BERNARD
- Communauté de Communes du Valgaudemar : M. MATHIEU, JC. CATELAN, JP. GAUTHIER
- Communauté de Communes du Pays Serre-Ponçon : B. ALLARD LATOUR, A. LONG représentée par B. ALLARD LATOUR
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : R. DIDIER représenté par M. GRENIER, M. GRENIER,
- Communes : La Roche des ARNAUDS : M. CHAUTANT, Le Dévoluy : J. PUGET, Montgardin : A. ROULET représenté par J. PUGET, Montmaur : J. BONNARDEL, Oze : M. SAUVEBOIS, Rabou : M. HUBAUD représentée par Y. JAUSSAUD, Rambaud : M. BEYNET, Saint-Etienne-le-Laus : D. FAVERET, Valsarres : Y. JAUSSAUD

Etaient excusés :

- Communauté de Communes de Tallard Barceilonnette : JB. AILLAUD, M. GAY PARA
- Communauté de Communes du Champsaur : L. DAUMARK, C. PARAVISINI, A. ROBERT
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : C. LOMBARD
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : JP. COYRET, C. HUBAUD,
- Communes : La Bâtie Vieille : P. GALVAIN, Veynes : C NIVOU,

Etaient absents :

- Communauté de Communes de Tallard Barceilonnette : P. ALLEC, A. BONTEMPS, E. MAS CHAMBON, J. GILLOT, C. VIAL

- Communauté de Communes du Champsaur : JM. GREGOIRE, H. BES, C. BOUCHET, A. IVALDY, R. JOUGLARD, P. ACHARD, JL. ESPITALIER,
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : P. RICOU, J. ARNOUX
- Communauté de Communes du Valgaudemar : R. ACHIN, J. MULLER, D. ALLUIS, D. ARMAND, A. FREYNET
- Communauté de Communes du Pays Serre-Ponçon : JP. NICOLAS, F. MICHEL, JP. BROCHIER, B. HODOUL, C. SAUMONT, R. GAUDEMARD, J. SARLIN,
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : V. MEDILI, C. FARRET-HUNERFURST, JL. BROCHIER, B. FEROTIN
- Communes : Châteauneuf d'Oze : M. BARTHELEMY, Chorges : C. DURAND, Le Saix : E. ANDRE, Avançon : L. NICOLAS, Chabestan : AM. GROS, Furmeyer : G. PITAVAL, La Bâtie Neuve : J. BONNAFOUX, La Rochette : J. BERNARD REYMOND, Manteyer : G. JULLIEN, Saint Auban d'Oze : JC. ILLY.

Autres personnes présentes :

E. CLAUZIER, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon.

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 10 mars 2014 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Monsieur le Président rappelle les éléments du compte de gestion présentés par le Trésorier pour l'exercice comptable 2013.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	849 531,73	310 797,18	1 160 328,91
Titres de recettes émis (b)	961 791,04	283 186,64	1 244 977,68
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	961 791,04	283 186,64	1 244 977,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	849 531,73	310 797,18	1 160 328,91
Mandats émis (f)	824 855,66	249 034,45	1 073 890,11
Annulations de mandats (g)	0,00	3 999,42	3 999,42
Dépenses nettes (h = f - g)	824 855,66	245 035,03	1 069 890,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	136 935,38	38 151,61	175 086,99
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	22 746,34	0,00	136 935,38	0,00	159 681,72
Fonctionnement	10 411,18	0,00	38 151,61	0,00	56 562,79
TOTAL I	41 157,52	0,00	175 086,99	0,00	216 244,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	41 157,52	0,00	175 086,99	0,00	216 244,51

Cette année, le résultat de clôture est à nouveau positif grâce à la perception de recettes exceptionnelles en investissement (perception d'arriérés de FCTVA et d'une subvention du CG 05) ainsi qu'à des transferts de dépenses, prévues au BP en fonctionnement, en investissement (frais de procédure liés à l'élaboration du SCOT).

Il faut donc maintenir cette tendance sur plusieurs exercices budgétaires afin de dégager un fonds de roulement nécessaire à la création d'une trésorerie suffisante au syndicat mixte pour assurer le paiement des dépenses au-delà de la perception des cotisations des membres ou des subventions, notamment sur les exercices 2014 et 2015, années d'élection où les collectivités mettent en oeuvre de nouveaux dispositifs de subventionnement.

Le compte de gestion 2013 est proposé au vote par le Président.

Après prise de connaissance du compte de gestion, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion 2013.

Monsieur le Président sort de la salle et propose au premier Vice-président de rapporter les éléments du compte administratif présentés pour l'exercice comptable 2013.

Résultat d'investissement	159 681.72 €
Résultat de fonctionnement	56 562.79 €

Constatant la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2013, le premier Vice-Président propose au vote le compte administratif.

Après prise de connaissance du compte administratif, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte administratif 2013

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIÉ RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE

Le Président,
Maurice RICARD

